



Reiki 1er degré - Retraite Normandie

BULLETIN D'INSCRIPTION

Plongez en immersion totale dans la découverte du Reiki, plus qu'une initiation, cette retraite est une rencontre avec soi-même, un moment de rééquilibrage et d'harmonisation privilégié.

Lieu : Le chat chez qui j'habite, 67 La Saline, 76740 Saint-Aubin-sur-Mer

Horaires : du vendredi 13 octobre (cercle d'ouverture à 17h, arrivée conseillée vers 15h/15h30) au lundi 16 octobre 2023 (14h).

Enseignement : Louise Hocquigny, maîtresse enseignante Reiki Usui

Inclus :

- Enseignement reiki 1er degré
- Manuel fourni
- Ateliers exclusifs (découverte des chakras, pendule, rituels d'ouverture et fermeture)
- Repas compris (un thé / collation le matin pour commencer la pratique dans les meilleures conditions + un brunch à 11h30 + un dîner entrée/plat/dessert à 19h30),
- Hébergement en chambre haut de gamme (draps, serviettes et peignoirs fournis)
- Accès illimité et privatif au SPA/hammam
- Accès au parc et au terrain de tennis

A votre charge : Frais de transport (possibilité de partager un taxi depuis la gare de Dieppe ou d'organiser des co-voiturages depuis Paris, je vous mettrai tous en contact avant le départ)

Pré-requis : Aucun, ouvert à tous même aux élèves ayant déjà leur premier degré et souhaitant bénéficier de l'expérience retraite

Certificat : Remise d'un certificat d'obtention du 1er degré de Reiki Usui en fin de stage



Reiki 1er degré - Retraite Normandie

BULLETIN D'INSCRIPTION

Programme d'enseignement du 1er degré :

- Présentation du Reiki, son histoire et ses idéaux
- Initiation au fonctionnement des chakras et équilibrage grâce au Reiki
- La pratique du Reiki sur soi en auto-traitement
- Reiki sur les animaux, plantes, aliments, médicaments, etc.
- La méditation Gassho
- Techniques Japonaises de Reiki de 1er degré : Kenyoku, Byosen, Hanshin Koketsu Hô, etc.
- Réaliser une séance à une autre personne
- Techniques d'affirmations positives, créativité & intentions, devenir co-créateur grâce à la Loi de l'attraction
- Pratiques de Reiki sur soi et échanges sur table avec les autres participants
- 3 rituels individuels d'initiation & Reijus pour canaliser l'énergie Reiki

Programme :

- 8h30-9h : tisane collation
- 9h-11h30 : pratique et enseignement
- 11h30 : brunch et temps de repos
- 14h30-17h30 : pratique et enseignement
- 17h30-19h30 : temps libre ou activité au choix (ballade bord de mer, atelier thématique, repos)
- 19h30 : repas du soir
- 20h30-22h : temps libre, échanges au coin du feu, tirage de cartes, etc.





Agapea

Reiki 1er degré - Retraite Normandie

BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscription à retourner complétée, signée à louise@agapea-healing.com + versement de l'acompte*

*Acompte : 30% d'arrhes + le complément à régler au maximum avant le 01/10/23 - Paiement en 3 fois possible, me contacter.

Nom : Tél :

Prénom : E-mail :

Adresse postale :

Oui je confirme mon inscription à la retraite de Reiki 1er degré en Normandie du...../...../.....au...../...../.....

En chambre partagée (2 lits simples ou un lit double en fonction de la dispo) avec salle de bain et toilettes partagées : 950€ / 850€ tarif early bird jusqu'au 31/08/23

En chambre solo (un lit double) avec salle de bain et toilettes privatives : 1150€ / 1050€ tarif early bird jusqu'au 31/08/23

Virement à Agapea Healing :

RIB : FR76 1741 8000 0100 0116 0403 180 - BIC : SNNFR22XXX

J'accepte sans réserve les conditions d'inscription et de résiliation.

Conditions d'inscription et de résiliation :

Le nombre de participants à ce stage de Reiki est limité à 10 personnes. Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée des bulletins. Si le stage est complet à la réception de votre bulletin vous en serez informé(e) et votre versement vous sera remboursé. En cas d'annulation signifiée par le participant au moins trois semaines avant la date effective de la formation, l'inscription du participant pourra être repoussée à une date ultérieure, dûment programmée. Toute annulation du participant, moins de trois semaines avant la date effective de la formation, quelque soit le motif de l'annulation, implique le règlement en totalité des sommes dues au titre de la formation. Par ailleurs, l'organisme de formation se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 7 jours calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre de participant prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Toute formation commencée est due en totalité.

Date

Signature